



TEXTE n° 433
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

11 juin 2020

PROPOSITION DE LOI

*visant à alléger temporairement les cotisations sociales
à la charge des entreprises afin de remplacer progressivement
le dispositif d'activité partielle.*

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 11 juin 2020.

Le Président,

Signé : RICHARD FERRAND

Voir les numéros : 3001 et 3058.

ISBN 978-2-11-159693-1



9 782111 596931

ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale